

Écocentres des municipalités de Rouge la Vallée

Service gratuit offert aux citoyens seulement*

Interdiction aux commerces, entrepreneurs, institutions et industries



MUNICIPALITÉ
LA MACAZA

Écocentre local
1, chemin Roger-Hébert
La Macaza
819 275-2077

Les vendredis et samedis
de 8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h
Du 6 mai au 7 octobre



Écocentre mobile
Hôtel de ville
2110, chemin Tour-du-Lac
Nominique
819 278-3384

Les samedis de 9 h à 16 h
3 juin, 1^{er} juillet
5 août, 2 septembre, 7 octobre



Écocentre local
Ville de Rivière-Rouge
819-275-2929
poste 221

DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE
Secteur L'Annonciation au 1500, chemin du Rapide
Tous les vendredis et samedis, de 9 h à 15 h
Secteur Sainte-Véronique au 871, boul. Fernand-Lafontaine
Tous les dimanches, de 9 h à 15 h

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 AVRIL
Secteur L'Annonciation au 1500, chemin du Rapide
Tous les samedis, de 9 h à 15 h
Secteur Sainte-Véronique au 871, boul. Fernand-Lafontaine
Un dimanche sur deux, de 9 h à 15 h



HORAIRE 2023

MATÉRIAUX SECS TRIÉS SEULEMENT

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Appareils électroménagers
- Appareils électriques et électroniques (ordinateurs, télévisions, etc.)
- Bois et branches
- Contenants de verre, plastique et métal
- Matelas et sommiers
- Matériaux de construction triés seulement
- Métal
- Meubles
- Papier et carton
- Polystyrène
- Résidus domestiques dangereux (dépôt de RDD)

MATIÈRES REFUSÉES

- Batteries d'automobile
- BPC et cyanures
- Carcasses d'animaux
- Déchets domestiques
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Matériaux en grande quantité
- Munitions et produits explosifs
- Résidus dangereux d'usage commercial
- Résidus de jardin (gazon, feuilles mortes, brindilles)
- Terre

- * Une preuve de résidence sera exigée - Seuls les citoyens (locataires ou propriétaires) seront acceptés dans leur municipalité.
- Quantité et/ou visite: Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître le nombre de visites autorisées (remorque 10' x 5' x 2' maximum).
- Pour une plus grande quantité, veuillez vous présenter au Complexe environnemental, au 688, chemin du Parc-Industriel à Rivière-Rouge, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, et en saison estivale, du 2^e samedi de mai au 3^e samedi de septembre, de 8 h à midi.
- Avant de vous présenter à un écocentre, il est obligatoire de faire le prétri de vos matières dans votre remorque ou dans votre véhicule.
- Ce prétri, à la source, améliore le temps de disposition à l'écocentre, et de plus, augmente la qualité des matières dans les conteneurs.



Les vendredis de 8 h à 12 h :
2 et 30 juin, 7 et 14 juillet
11 et 25 août, 29 septembre, 20 octobre

Les samedis de 8 h 30 à 12 h 30 :
17 juin, 22 juillet
5 août, 9 septembre, 14 octobre

Écocentres des municipalités de Rouge la Vallée

Service gratuit offert aux citoyens seulement*

Interdiction aux commerces, entrepreneurs, institutions et industries

HORAIRE 2023

MATÉRIAUX SECS TRIÉS SEULEMENT

*Complexe
environnemental
de la Rouge*



Écocentres des municipalités
de Rouge la Vallée

HORAIRE 2023

MATÉRIAUX SECS TRIÉS SEULEMENT



Écocentres des municipalités de Rouge la Vallée

**Service gratuit offert aux
citoyens seulement***
**Interdiction aux commerces,
entrepreneurs, institutions
et industries**

HORAIRE 2023

MATÉRIAUX SECS TRIÉS SEULEMENT

**Complexe
environnemental**
de la Rouge

